

GESTION DES ÉPISODES DE FORTE CHALEUR OU CANICULE

MESURES OPÉRATIONNELLES - QUI FAIT QUOI ?



FICHE 2

1. AVANT LA PÉRIODE DE CANICULE OU DE FORTE CHALEUR (AVRIL)

Directeur(trice) d'école - DE / Responsable éducatif (e) Ville - REV selon les temps d'activité :

- Vérifie l'accessibilité aux ventilateurs.
- Identifie, dans la mesure du possible et dans le respect du secret médical, les agents et les élèves pouvant être considérés « à risque » au sein de l'établissement.
- Invite ces agents et les parents des enfants « à risque » à déterminer avec leur médecin les consignes particulières à appliquer au cours d'un épisode de forte chaleur et à leur faire connaître.
- **Vérifie avec les agents de service :**
 - la disponibilité des fournitures ou équipements dédiés (thermomètres, pichets, gobelets...) (**Fiche N° 5**) ;
 - l'état de fonctionnement des ouvertures permettant la ventilation naturelle des locaux (portes intérieures, fenêtres et vantaux).
- **Transmet à la CASPE**, si nécessaire, l'état des besoins afin de procéder à la remise en état ou au remplacement des fournitures ou équipements considérés.

2. DÈS L'ANNONCE D'UN ÉPISODE DE FORTE CHALEUR OU DE CANICULE (PRÉ-ALERTE)

Directeur(trice) d'école - DE / Responsable éducatif (e) Ville - REV / selon les temps d'activité :

- Mettre à disposition des équipes les ventilateurs présents sur l'école.
- Informe et sensibilise les parents sur les bonnes pratiques en leur demandant :
 - d'équiper leurs enfants de gourdes (pour ceux fréquentant une école élémentaire) ;
 - de veiller à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptée (chapeau, vêtements amples, légers, de couleur claire, couvrant les parties exposées de la peau...).
- Prévient personnellement les personnes « à risque » (élèves et agents) identifiées.

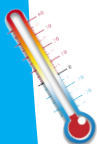
3. DURANT L'ÉPISODE CANICULAIRE OU DE FORTE CHALEUR

Directeur(trice) d'école - DE / Responsable éducatif (e) Ville - REV :

- Veille à l'adaptation du planning d'activités des enfants comme des personnels pour limiter les efforts physiques et les activités se déroulant au soleil.

Gardien(ne) / Personnel de service :

- Actionne, au moment de sa prise de service et préférentiellement au début de celle-ci, les ouvertures permettant la ventilation naturelle des locaux (portes intérieures, fenêtres et vantaux) et arrose si possible la/les cour(s). Cet arrosage doit être renouvelé à plusieurs reprises dans la journée avant les récréations.



Enseignant(e)s / Animateurs (trices) :

- Ferment, dès que possible et avant que les enfants n'entrent dans les classes, les fenêtres de la salle et tirent les stores ou rideaux existants. Les agents de service ferment les autres fenêtres dès la période de début des cours.
- Surveillent la température des locaux.
- Maintiennent les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.
- Évitent les expositions prolongées au soleil : sport, promenades en plein air...
- Limitent les dépenses physiques et activités sportives.
- Aménagent les horaires pour certaines activités (les décalant tôt le matin ou plus tard le soir).
- Portent une vigilance particulière aux élèves connus comme porteurs de pathologie ou en situation de handicap.
- Éteignent les appareils inutilisés qui génèrent de la chaleur (imprimantes, PC, lampes, matériel électrique non utilisé...).
- Utilisent les ventilateurs.

Enseignant(e)s et personnels DASC0 en charge des enfants selon les temps :

- S'assurent de l'hydratation régulière des enfants, avec de l'eau renouvelée et à température ambiante, administrée en petites quantités avant même une demande ou la sensation de soif de l'enfant :
 - dans les écoles maternelles et polyvalentes, l'eau est distribuée dans des gobelets à l'aide de pichets ;
 - dans les écoles élémentaires, les enfants utilisent des gourdes fournies par les parents, qu'ils rempliront à leur arrivée dans l'école et au moment des récréations.

L'eau du réseau parisien, dont Eau de Paris garantit la qualité sanitaire y compris en période de canicule, doit être utilisée.

- Proposent aux enfants, à chaque récréation, de se mouiller légèrement la tête avant le retour en classe.

Agent(e)s des caisses des écoles :

- Si une cuisson est nécessaire, il est conseillé d'opter pour celle qui peut être effectuée hors de toute surveillance afin de ne pas être en contact avec une source de chaleur (ex four).

Lors des repas, les animateurs(trices), les ASEM veillent à ce que les enfants mangent en quantité suffisante (ni trop, ni trop peu). Ne pas forcer un enfant qui refuse de manger.

Les enseignant(e)s et personnels DASC0 doivent être attentifs à tout signe tel que :

// apathie // faiblesse // étourdissements, vertiges, troubles de la conscience // nausées, vomissements
// crampes musculaires // température corporelle élevée // soif et maux de tête // rougeur du visage // essoufflement.

Il peut s'agir du début d'un coup de chaleur.

Dans ces cas :

Alerter les premiers secours en appelant **SAMU (15) / 112 (portable) / Pompiers (18)**.

Prévenir les parents s'il s'agit d'un élève • Rafraîchir la personne.

En cas de doute ou si vous avez besoin d'un conseil, n'hésitez pas à contacter le médecin scolaire - Bureau de la Santé Scolaire et CAPP - 01 43 47 74 51.

Le directeur(trice) d'école signale quotidiennement les difficultés rencontrées à l'Académie (celluledecrise@ac-paris.fr).

Le (la) REV contacte en cas de difficultés la CASPE.

4. APRÈS L'ÉPISODE CANICULAIRE OU DE FORTE CHALEUR

Le directeur(trice) d'école :

- Fait retirer et mettre en sécurité, avec l'aide de personnels de service, les matériels dès la fin de l'épisode de forte chaleur, comptabilise les équipements mobiles (ventilateurs, pichets, climatiseurs, rafraîchisseurs d'air, etc.) et les stocke dans un lieu sécurisé.
- Établit un retour d'expérience en faisant part à l'Académie (IEN) et/ou à la CASPE des améliorations souhaitables.